



Réhabilitation du bâtiment d'accueil du Somport

Conseil scientifique du 5 juillet 2019

Contexte et descriptif du projet

Présentation



Le projet global intègre :

- La réhabilitation du bâtiment et l'intégration du gîte
- Le développement d'activités et d'équipements annexes
- La réfection de la station d'épuration

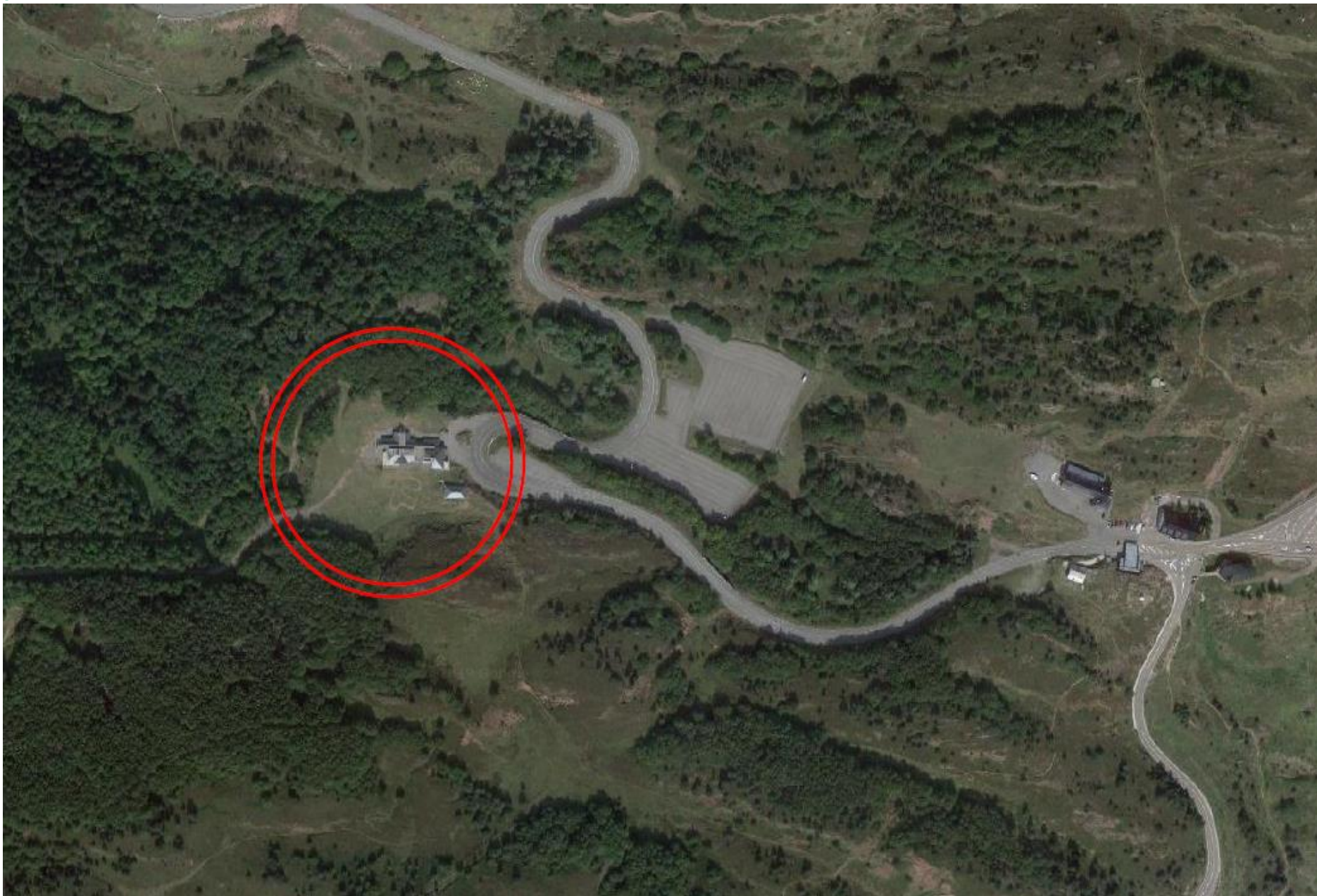
Le bâtiment du Somport :

- propriété de la Communauté de communes du Haut Béarn - situé à 1600 m d'altitude
- commune de Urdos
- en zone cœur du Parc national des Pyrénées.

Objectif 3 de la charte du Parc national des Pyrénées.

Mesure 1 : Requalifier le site du Somport et **reconstruire le centre de jour** pour en faire **un projet exemplaire en matière d'intégration paysagère, de construction éco responsable**, d'accessibilité et de **sensibilisation à l'environnement** (grand tétras). La reconstruction du centre de jour de même que le réaménagement des parkings s'effectueront en respectant **la volumétrie existante**.

Localisation



Le bâtiment actuel



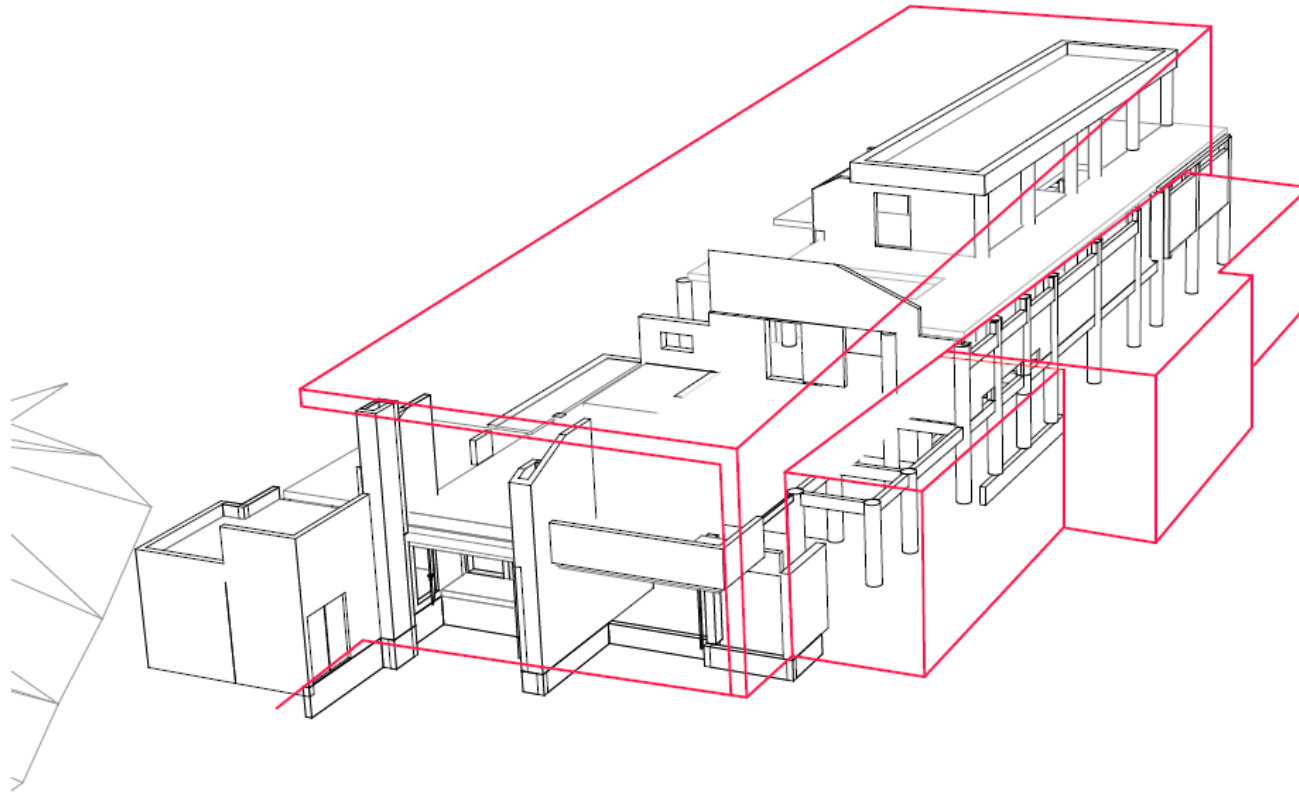
Vue du projet



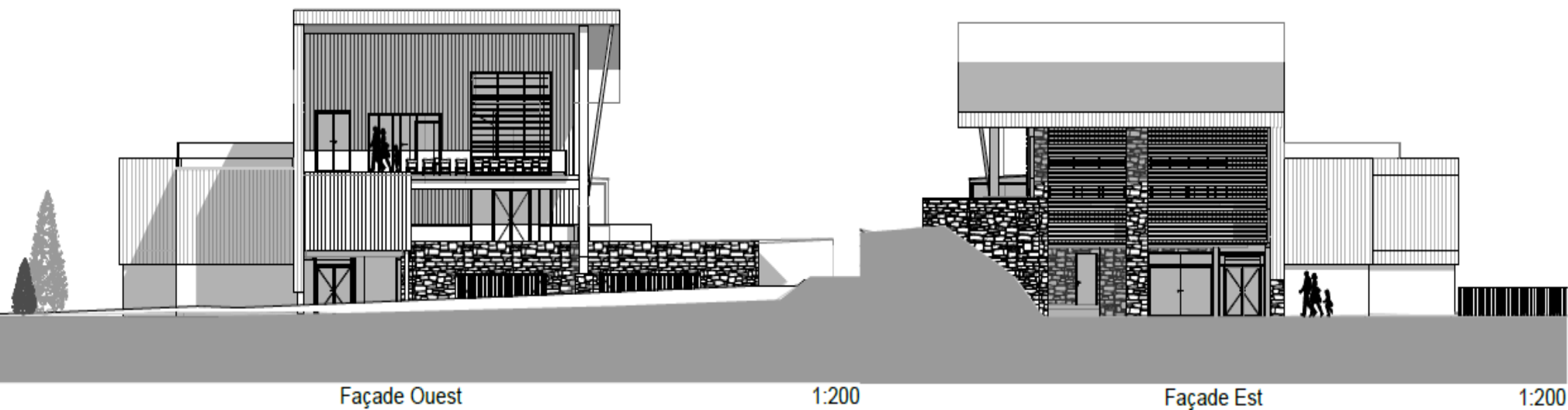
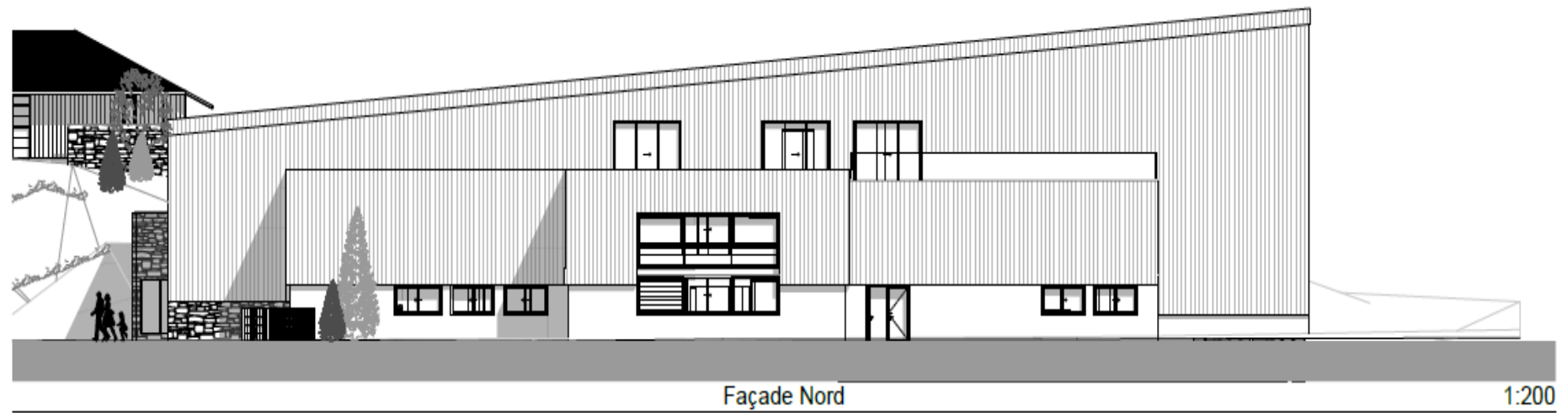
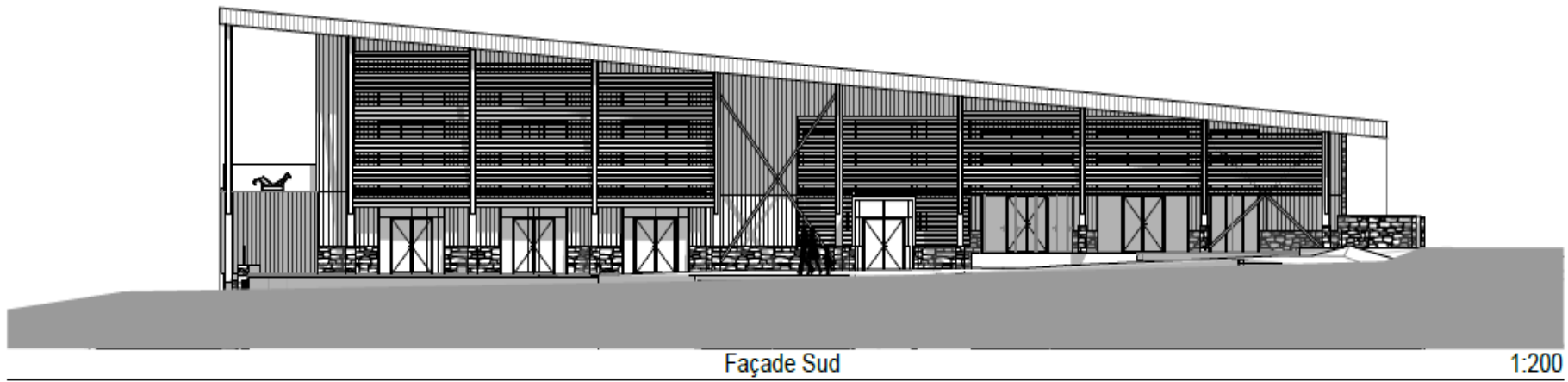
Vue du projet



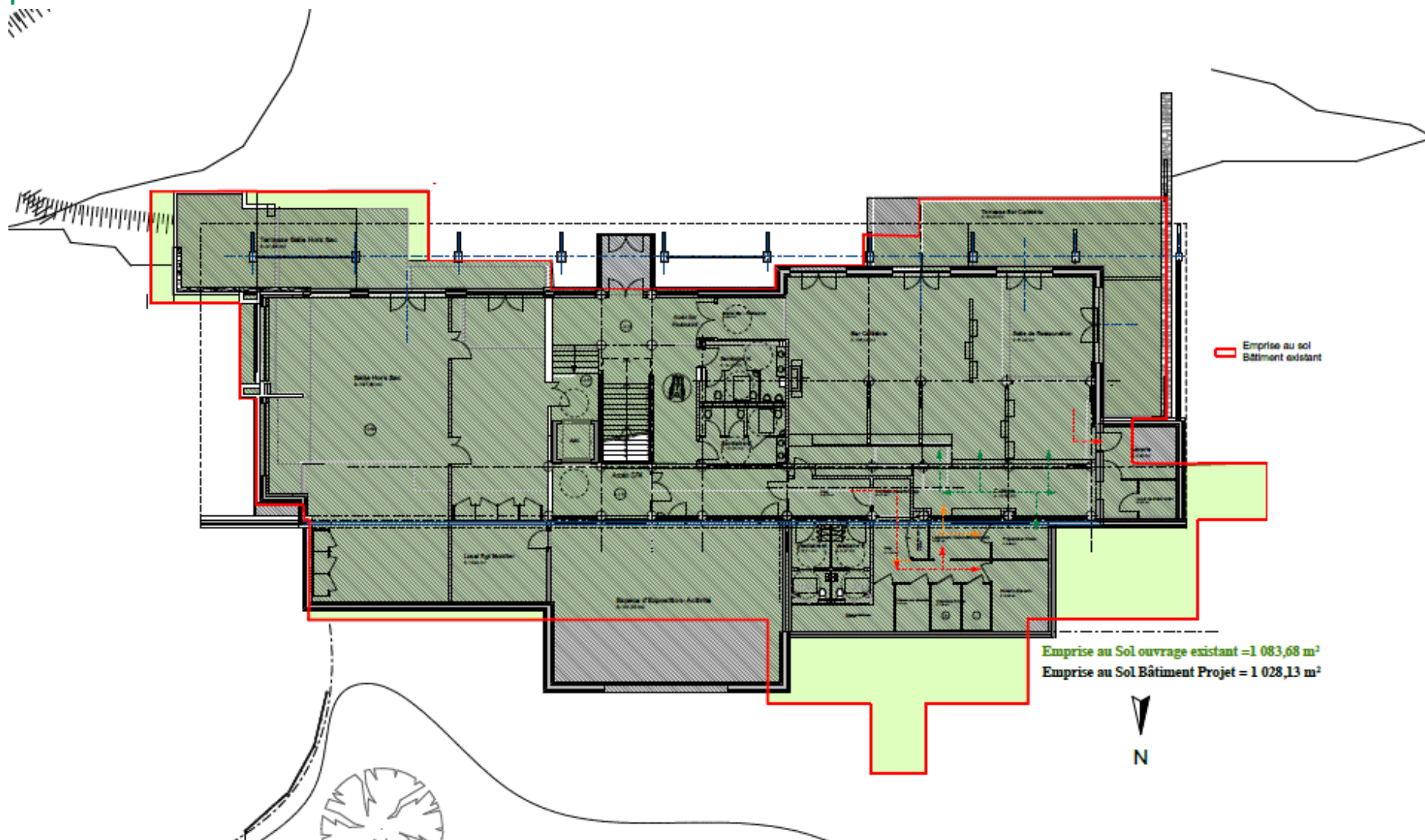
Le principe et parti pris



Démolition toiture, charpente, parties inutiles
Compacter le bâtiment
Coiffer le bâtiment par une paroi en zinc en pli sur le versant nord
Adosser au nord des volumes
Mettre en tension le bâtiment avec la nature



L'emprise/les surfaces



L'emprise au sol :

ouvrage existant : 1083 m2

Les surfaces de planchers :

bâtiment projeté : 1028 m2

existant 1102 m2

bâtiment projeté 1435 m2

Cadrage réglementaire

Autorisation du Permis de construire au titre du code de l'urbanisme

Transmis par la DDTM 64 – fin juillet 2019

La demande de permis de construire portant sur la réhabilitation du bâtiment d'accueil du Somport

L'établissement doit rédiger un avis conforme sur le permis de construire.

Dépôt du permis de construire :	fin juillet 2019
Présentation du dossier final en Conseil scientifique	12 novembre 2019
Avis conforme du Parc national des Pyrénées après avis du Conseil scientifique :	18 novembre 2019
Démarrage des travaux	Avril 2020

:

+ notice incidence natura 2000

Impacts et mesures liées

Volet paysage

Enjeux	Impacts/mesures
<ul style="list-style-type: none">▪ Intégration paysagère▪ Prise en compte du caractère du Parc national des Pyrénées▪ Respect de la volumétrie et de l'emprise existante (<i>charte Parc national des Pyrénées</i>)	<ul style="list-style-type: none">▪ Impact positif en matière d'intégration▪ Prise en compte et intégration du bâti annexe (<i>gîte</i>)▪ Utilisation de matériaux « nobles » mais non locaux (<i>zinc, bois en lamellé collé, pierre de parement,...</i>)▪ Volumétrie et emprise quasi identique

Volet énergie et ressources naturelles :

Programme non finalisé au 27-06-2019

Enjeux	Impacts/mesures
<ul style="list-style-type: none">▪ Limitation des consommations des ressources naturelles (<i>eau</i>)▪ Utilisation d'énergies renouvelables▪ Construction éco responsable	<ul style="list-style-type: none">▪ Bilan hydrique en cours :<ul style="list-style-type: none">- création d'un spa (3m3) en circuit fermé,- captage source avec traitement au chlore,- station épuration en cœur de Parc- possibilité de récupération eau de pluie pour les toilettes- pas de toilettes sèches pour l'instant▪ énergie électrique (<i>contrat énergie verte</i>)▪ de 1 à 3 poêles granulés en appoint▪ panneaux photovoltaïques (<i>revente ?</i>)▪ apport calorifique baies vitrées▪ bois, zinc, pierre, réutilisation de matériaux▪ 70% des matériaux isolants sont bio-sourcés (1400 m2)

Total cons. élect projetées	207kwh/m2
Chauffage	118
ECS	46
Ventilation	32
Eclairage	23

Volet patrimoines naturels:

Enjeux	Impacts/mesures
<ul style="list-style-type: none">▪ Limitation des impacts liés au chantier ▪ Sensibilisation à la préservation du grand tétras.	<ul style="list-style-type: none">▪ Emprise du chantier réduite à l'emprise du bâtiment et ses abords ▪ Préconisations au niveau du chantier dans le cadre de l'avis conforme. ▪ Espace accueil, information, sensibilisation juste à coté du point accueil/location.

Ces enjeux seront plus prégnants lors de la phase 2 du projet relevant de la création d'équipements annexes de loisirs